

Bulletin officiel n° 5236 du 18 jourmada II 1425 (5 août 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 1145-04 du 27 safar 1425 (18 mai 2004) approuvant l'accord pétrolier conclu le 27 moharrem 1425 (19 mars 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Heyco Maroc", "Stratic Energy Morocco Inc." et "Energycorp Maroc".

Le ministre de l'énergie et des mines, Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'accord pétrolier conclu le 27 moharrem 1425 (19 mars 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Heyco Maroc", "Stratic Energy Morocco Inc." et "Energycorp Maroc", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Mamora - Moulay Bouselham", comprenant deux permis de recherche dénommés "Mamora" et "Moulay Bouselham",

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'accord pétrolier conclu le 27 moharrem 1425 (19 mars 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés "Heyco Maroc", "Stratic Energy Morocco Inc." et "Energycorp Maroc", pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Mamora - Moulay Bouselham".

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 27 safar 1425 (18 mai 2004).

Le ministre de l'énergie et des mines, Mohammed Boutaleb.  
de la privatisation, Fathallah Oualalou.

Le ministre des finances et